

## CONVENTION DE CESSIION GRATUITE DE MATERIELS DE RESTAURATION AU PROFIT DU COLLEGE FRANCOISE DOLTO DE CHATELUS-MALVALEIX

Entre,

Le DEPARTEMENT DE LA CREUSE, Hôtel du Département – BP 250- 23011- GUERET, représenté par sa Présidente, Madame Valérie SIMONET, dûment habilitée par le Conseil départemental en vertu de la délibération n°        en date du

Ci-après dénommé le SERVICE LIVRANCIER CEDANT,

d'une part,

Et

Le COLLEGE FRANCOISE DOLTO, 36 rue de la Marche – 23270 – CHATELUS-MALVALEIX représenté par son chef d'établissement, Madame Nadine PEREZ, en vertu de la délibération n° en date du

ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit.

La présente convention a pour objet de permettre au Département de la Creuse de procéder à la cession gratuite au profit des ateliers SEGPA du collège Françoise Dolto de CHATELUS-MALVALEIX de matériels de restauration issus d'un don du MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE LA RELANCE provenant du restaurant du CENTRE DES IMPOTS de GUERET.

La valeur des matériels de restauration cédés -dont la liste figure en annexe 1- est estimée à 1760 € ( mille sept cent soixante euros).

Cette cession est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

### **Article 1 : Conditions relatives à la destination des matériels cédés**

Le service cessionnaire s'engage à n'utiliser les matériels cédés que pour son usage propre pédagogique et non aucunement à la production de repas dans le cadre de la restauration collective. Il est interdit de procéder à la rétrocession, à titre onéreux, des matériels cédés. Le Département se désengage de toute responsabilité quant à l'usage du matériel cédé.

Le service cessionnaire doit respecter la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) lorsqu'il cesse d'utiliser ces biens (décrets n° 2005-829 du 20 juillet 2005). Qu'il s'agisse de biens achetés avant ou après le 13 août 2005, le service cessionnaire s'engage à respecter les circuits de retraitement des DEEE qui peuvent être mis en œuvre par la commune ou par un distributeur en cas de nouvel achat chez ce dernier.

L'entité cessionnaire s'engage à utiliser ce matériel uniquement à usage pédagogique et non à usage dans le cadre de production de repas pour les élèves (restauration collective). Le Département se désengage de toute responsabilité quant à l'usage du matériel cédé

### **Article 2 : Etat des matériels – absence de garantie – conditions d'utilisation**

Le service cessionnaire s'engage à accepter la totalité des matériels cédés, dans l'état où ils se trouvent, et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le département de

la Creuse notamment en cas de dysfonctionnement et plus généralement, de tout vice apparent ou caché, défaut de comportement ou de structure que pourraient comporter les matériels alloués. Le Département décline tout engagement relatif à la maintenance, l'assistance et la réparation.

**Article 3 : Utilisation des matériels – transfert de propriété**

Le transfert de propriété de ces matériels au profit du service cessionnaire interviendra dès la signature de la convention.

**Article 4 : Conditions résolutoires**

Tout manquement aux conditions stipulées dans la présente convention, et notamment celle relative à l'interdiction de rétrocession à titres onéreux, entraînera sa résolution de plein droit.

GUERET, le

CHATELUS-MALVALEIX, le

Pour le Département de la Creuse,  
Service livrancier cédant,

Pour le Collège Françoise Dolto  
le représentant  
du service cessionnaire,

Valérie SIMONET,  
Présidente du Conseil Départemental

Nadine PEREZ,  
Cheffe d'établissement

## **Annexe 1**

<b>Inventaire des matériels cédés</b>	<b>Estimation (€)</b>
1 table de travail inox avec dossier sur placard 2 portes Dimension 70x140	300
1 table de travail inox avec dossier et tiroir dimension 70x120	300
1 table de travail centrale 2 plateaux Dimension 70x100	300
2 chafing dish de maintien chaud	40
1 grill électrique sur support	300
1 four ZANUSSI mixte électrique	300
1 meuble caisse dessus marbre Dimension 86x86	200
2 claustras bois	20
Total	1 760